COMPTE RENDU DU CHSCT du 17 octobre 2018

Ce CHSCT, présidé par Frédéric CHOULANT, s'est déroulé à l'ESI de Nevers. Etaient présents Ludovic Thiébaut, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST), le Docteur Roy, médecin de prévention de la Nièvre, Geneviève Delgado, assistante sociale de la Nièvre, les représentants de l'Administration et les représentants du Personnel.

1 – Approbation du PV du CHSCT du 5 juin 2018.

Le PV a été approuvé à l'unanimité.

2 – Point sur la réalisation du budget 2018

Le montant alloué en 2018 s'élève à 42 065,00 € pour les 347 agents de la DISI Pays du Centre ce qui correspond à 121,22 € par agent.

DISI Siège et ESI de Clermont Ferrand :

Achat de pochettes à remettre à tous les secouristes (291,48 €), de 4 fauteuils ergonomiques (1021,61 €), d'un bras articulé (171,56 €), d'un pupitre coulissant (260,16 €), d'une lampe de bureau adaptée (21,98 €), de 4 luminaires sur pieds (2 322,72)
Nettoyage du faux plancher (G2A, EA GP, Salle blanche – 699,00 € soit 50 % du montant total),
Installation d'une porte double coupe-feu (2 010,00 €)
Analyse de l'eau (218,16 €)
Diagnostic Amiante avant les travaux au restaurant administratif (372,00 €)
Remplacement d'extincteurs (1 203,60 €)

Organisation de diverses formations :
- formation gestion du stress (2 jours – 11 inscrits – 1 750,00 €),
- formation SST stage initial (2 jours – 9 inscrits – 590,00 €),
- formation SST stage recyclage (1 jour – 19 inscrits – 2 sessions de 290,00 €),
- formation manipulation des extincteurs (1/2 journée – 11 inscrits – 370,00 €),
- formation gestes et postures (1/2 journée – 9 inscrits – 400,00 €),
- formation pratique à la conduite automobile (1 jour – 4 inscrits – 550,00 €),
- formation habilitation électrique initiale (2 jours – 5 inscrits – 647,50 € - cofinancement CHS et DGF)
- formation habilitation électrique recyclage (1,5 jours – 21 inscrits – 960,00 € - cofinancement 50/50 CHS et DGF)

Le nettoyage des chaussettes de climatisation de l'EIFI (5 363,00 €), la moitié de la facture de nettoyage du faux plancher (699,00 €) et l'achat d'un tournevis électrique pour la SIL (55,90 €) ont été financés par la DGF.

ESI de Limoges :

Achat de 4 fauteuils ergonomiques (1 241,38 €), de 2 diables portables (342,00 €), de 4 bras ergotron doubles (1 151,52 €), d'un casque filaire avec 2 écouteurs pour le tester (219,19 €), de 10 écrans 22 pouces (397,64 € soit 40% de la dépense financé par le CHS, le reste étant financé par la DGF).

Remplacement des batteries et des électrodes du défibrillateur (261,60 €)
Remplacement de détecteurs de présence (473,05 €), de blocs de secours (639,36 €),
Remplacement d'extincteurs (294,00 €)
Installation de 2 échelles fixes pour accéder au toit (2 174,51 €)
Après avoir fait poser des gardes-corps sur le toit-terrasse de l'ESI de Nevers en 2017 suite aux préconisations de l'ISST pour répondre aux normes de sécurité, il a été décidé de faire poser également des gardes-corps sur le toit-terrasse de l'ESI de Limoges qui en était dépourvu. La dépense qui s'élève à 20 924,78 € a été financée à hauteur de 45 % par le CHS (9 416,15 €) et de 55 % par la DGF (11 508,63 €).
Le remplacement de fenêtres à 2 vantaux au secrétariat qui était prévu n'a pas pu être réalisé suite à un problème avec l'entreprise retenue.

Organisation de diverses formations :
- formation SST stage initial (1 jour – 5 inscrits – 450,00 €),
- formation SST stage recyclage (1/2 journée – 6 inscrits – 540,00 €),
- formation gestes et postures (1 jour – 400,00 €),
- formation pratique à la conduite automobile (5 personnes - 800,00 €),
- formation habilitation électrique initiale (2 jours – 2 inscrits – 330,00 € - cofinancement CHS et DGF)
- formation habilitation électrique recyclage (1,5 jours – 2 inscrits – 280,00 € - cofinancement 50/50 CHS et DGF)

Solidaires Finances Publiques s'est opposé à l'achat d'écrans par les crédits du CHSCT. Les crédits alloués au CHSCT doivent financer des dépenses destinées à améliorer la prévention des risques professionnels et les conditions de travail. Dans un contexte budgétaire de plus en plus tendu, les crédits spécifiques du CHS sont de plus en plus souvent utilisés pour pallier la baisse continue des crédits de fonctionnement alloués aux directions. Au fil des années, nous sommes de plus en plus contraints d'utiliser les crédits CHS pour des dépenses de nettoyage, de réparation, de remplacement de matériel défectueux... Nous avons franchi, cette année, une nouvelle étape du glissement des crédits CHS vers la DGF en finançant le remplacement de matériel informatique « classique », simple outil de travail nécessaire à l'accomplissement de nos missions !

ESI de Nevers :

Exercice d'évacuation (260,00 €)
Achat de sabots pour l'agent du restaurant administratif (55,62 €)
Remplacement de blocs de secours (999,05 €)
Remplacement des électrodes du défibrillateur (81,60 €)
Remplacement de la porte-fenêtre du bureau des gardiens-veilleurs (2 310,00 €)
Réfection de l'étanchéïté de 27 fenêtres de la façade nord du bâtiment et remise en état ou condamnation des fenêtres (2 844,24 €)

Formation SST stage recyclage (1 jour – 8 inscrits – 460,00 €)
Formation habilitation électrique initiale (1 agent) et recyclage (3 agents) suivie avec les collègues de la DDFIP58

Le reliquat du budget CHS 2018 qui s'élève à 790,52 € (suite à l'annulation du remplacement des fenêtres à Limoges) sera utilisé pour acheter 2 fauteuils ergonomiques et une souris ergonomique verticale.

3 – Point sur le Plan Annuel de Prévention 2018

A ce jour, une grande partie des actions à réaliser ont été solutionnées. Certaines sont en cours de réalisation et des devis sont en attente.

Le remplacement des dalles de la partie centrale du couloir du 1er étage de l'ESI de Nevers débutera le 5 Novembre.

La réfection des dalles entre le portillon et l'entrée du bâtiment de l'ESI de Nevers est à l'étude.

Sur le site de Clermont - Parlette, il existe également des problèmes avec des dalles du faux plancher défectueuses. Le bâtiment étant géré par la DDFIP63, cette dernière a été contactée, des devis ont été proposés mais n'ont pas été suivis d'effets pour l'instant.

Concernant les fissures et les vibrations au sol à l'ESI de Clermont (site de Guichard), un expert du SAFI de Lyon doit venir examiner les dégâts le 23 Octobre 2018 .

4 – Présentation du Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) de l'année 2017

Suite à l'accord de tous les membres du CHSCT, le TBVS, qui a déjà été présenté aux organisations syndicales 2 semaines auparavant au CTL du 1er octobre 2018, n'a pas été évoqué de nouveau (la plupart des représentants du CHSCT étant également représentants au CTL).

Le TBVS est un outil de veille des conditions de vie au travail. Il est constitué de 10 indicateurs , 6 déterminés au niveau national et 4 déterminés au niveau local (par les représentants au CTL). Avec ces indicateurs (qui ne sont que des chiffres) nous avons des informations sur les effectifs, les arrêts maladie, les écrêtements des horaires variables, le nombre de jours mis en CET, les demandes de mutations, le taux de refus de participation à l'entretien professionnel ...

Pour Solidaires, nul besoin de tous ces chiffres et de leur analyse pour faire le constat que les conditions de travail des agents se dégradent au fil des mois. Réorganisations, fusions, suppressions de services, nouvelles missions sans renforts pérennes, changement « contraint » de métier ... voilà ce que devient notre quotidien !

Ce n'est pas avec la mise en place de deux cellules d'écoute psychologique qui coûteront pas moins de 100 000 € par an à la DGFIP que les choses vont s'améliorer ! L'une d'elle est réservée aux cadres, elle leur propose du coaching en management … Ce ne sont pas ce genre de mesures individuelles qui nient les questions d'organisation du travail et d'emplois que nous voulons mais des mesures collectives concernant les restructurations, les effectifs, les missions, la formation.

5 – Examen des registres santé et sécurité au travail et accidents de service.

Plusieurs observations ont été annotées sur le registre. Elles concernent des problèmes de nettoyage, de volume sonore trop élevé d'une alarme incendie, d'accès à un interrupteur, d'appel d'urgence hors service dans un ascenseur, de chutes, d'arbres à tailler, de démontage des urinoirs et de leur remplacement, de blessures aux mains, de climatisations hors service.

Les membres du CHSCT ont demandé à la Direction de communiquer davantage sur les différents travaux réalisés dans les bâtiments de la DISI.

Concernant les réparations des climatisations existantes, Solidaires a fait remarquer que, dans ULYSSE National, une information sur le bilan 2017 des rejets de gaz à effet de serre de la DGFIP indique que la maintenance et la mise aux normes des équipements de climatisation peuvent être engagées. La Direction a répondu que, effectivement, depuis cette année, des crédits concernant les réparations des climatisations peuvent être demandés. Solidaires a donc souhaité que des devis soient réalisés pour la réparation des climatisations en panne.

Huit accidents de service ont été recensés depuis le dernier CHSCT du mois de Juin : coupure avec nécessité de points de suture, chute d'une corniche sur un agent qui passait en dessous, accrochage d'un véhicule 2 roues, blessure à un pouce en soulevant une dalle de faux-plancher, entorse, chute dans un escalier, chute à moto. Certains ont nécessité des arrêts de travail.

Nous vous rappelons que le registre santé et sécurité au travail est accessible sur le site intranet de la DISI Pays du Centre (sur la page d'accueil).

6 – Point d'information sur l'évolution du Service Exploitation Patrimoniale de Nevers

Suite à la mise en place du prélèvement à la source, de nouvelles applications ont été prises en charge par le service de l'Exploitation Patrimoniale de l'ESI de Nevers. Ces nouvelles activités connaissent une montée en charge progressive qui nécessite un renfort important dans ce service.

Pour assurer la collecte de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), un B PAU issu de la CID 58 est venu renforcer le service ainsi que deux prestataires externes pour une durée minimale d'un an. La Direction Générale a refusé de créer des emplois pérennes afin de prendre en charge cette nouvelle mission. Solidaires Finances Publiques a dénoncé ces pratiques d'externalisations ainsi que le mouvement interne qui a conduit à vider certains services. Cette application est pourtant considérée comme sensible et stratégique au plus haut niveau !

Concernant le recrutement des deux prestataires, la DGFIP a fait appel à la société ATOS qui a elle même sous traité l'appel d'offre. Au 1er Juillet deux personnes sont arrivées directement du Maroc.

Ces nouveaux collègues ont été accompagnés par leur employeur le jour de leur prise de poste et un hébergement leur a été réservé pour quelques jours. Mais depuis, ils ont dû faire face seuls pour trouver un nouvel hébergement et effectuer toutes les démarches nécessaires à leur installation en France (Visa, banque, Sécurité Sociale, etc...) sans connaître les rouages de la vie dans ce nouveau pays pour eux.

Même si nous condamnons avec fermeté le recours à l'externalisation, il va de soi que les personnels qui travaillent avec nous, dans nos services doivent bénéficier de conditions de travail et de vie décentes !

Solidaires Finances Publiques est intervenu au niveau national lors du groupe de travail informatique du 27 septembre et au niveau local lors du CTL du 1er octobre pour dénoncer ces pratiques tant au niveau des doctrines d'emplois de la DGFIP qu'au niveau de la gestion de l'humain !

Suite à nos interventions, le bureau SI2A a rencontré la société ATOS pour clarifier le volet humain de cette prestation et suit le dossier régulièrement.

Vos représentants Solidaires ont souhaité connaître le budget que consacre la DGFIP à cette prestation. Mais étonnement personne ne le connaît !

Nous avons fermement dénoncé le « dumping social » que réalise la société ATOS. La DGFIP a franchi un nouveau cap en acceptant de telles pratiques, mais jusqu'où nos dirigeants vont-ils aller ??

Le Dr Roy, présent à ce CHS, a été mis au courant de l'hospitalisation d'un des prestataires qui grâce à la réactivité et la solidarité de ses collègues a pu être pris en charge « à temps ». Par contre le volet financier de son dossier médical n'est pas résolu. Il nous a assuré qu'il fera remonter la situation au niveau national par le biais de la médecine de prévention.

7 – Guide Conduite des Projets

Un nouveau guide qui décrit une méthode pour prendre en compte les conditions de travail dans la conduite de projets a été élaboré suite à des discussions en CHS Ministériel.

Ce guide qui nous a été présenté par Eric Russac, assistant de prévention, est destiné à remplacer la fiche d'impact utilisée actuellement lors de restructurations de services, cette fiche n'étant pas suffisamment détaillée.

Le dossier de présentation du projet comportera 5 grandes parties :

- la description du projet qui devra définir le périmètre du projet (projet national, projet local, objectifs) et les effectifs et services impactés directement et indirectement ainsi que leurs missions.

- les conséquences sur les conditions de travail : l'organisation du travail (charge de travail, rythme, pénibilité des tâches, élargissement et enrichissement des tâches), l'environnement physique de travail (température, éclairage, aération, bruit, poussière, vibrations), l'aménagement des postes de travail et de leur adaptation à l'homme, la construction, l'aménagement et l'entretien des locaux de travail et de leurs annexes, la durée et les horaires de travail, l'aménagement du temps de travail (travail de nuit, travail posté), les nouvelles technologies.

- l'environnement et le cadre de vie (en cas de modification) : conditions de restauration, modifications concernant le trajet domicile-travail, les modalités d'accès aux sites (parking, transports en commun..).

- l'organisation (en cas de transformation) : nouvelle sectorisation des services ou nouvelle chaîne hiérarchique, éventuelles modifications des liaisons fonctionnelles entre services, modifications impactant la temporalité du travail (durée, horaires, répartition …).

- l'immobilier (en cas de modification des espaces de travail) : plans existants et projetés (avec surfaces), conséquences sur les ambiances physiques de travail.

- les équipements : modifications liées à l'usage de nouveaux outils ou équipements spécifiques, l'introduction de nouveaux logiciels ou périphériques informatiques.

Pour conduire le projet il est prévu de communiquer clairement autour de celui-ci pour éviter toutes interrogations, rumeurs ou craintes. La participation des agents est nécessaire pour prendre en compte les besoins spécifiques liés à la réalité du travail.

Les représentants du personnel doivent être consultés dès la préparation du projet. Celui-ci devra être présenté au CHSCT et soumis à son avis.

Pour Solidaires Finances Publiques, sur le papier tout semble prévu mais dans la réalité c'est souvent très différent ! Nous devrons être attentifs au respect de ce nouveau guide par nos directions lors de

la conduite de projets. Nous serons également particulièrement attachés au fait que tous les agents (cadres A, B et C) doivent y participer.

Actuellement, lorsque de nouvelles missions arrivent et que des services sont réorganisés nous sommes obligés de « réclamer » des fiches d'impact pour avoir quelques informations et pour évoquer le sujet en CHSCT et en CTL. La plupart du temps, tout est décidé par la hiérarchie sans véritable consultation des agents et sans aucune consultation des organisations syndicales. Quant au budget consacré aux travaux tout est fait à minima et que dire du volet créations d'emplois quand des renforts s'avèrent indispensables !!! Pour avoir de bonnes conditions de travail il faut avoir des moyens ...

8 – Questions diverses

- Présentation de la note concernant la campagne DUERP-PAP 2018/2019

Pour cette campagne, la mise à jour du DUERP sera réalisée intégralement par le groupe de travail constitué de membres du CHSCT en janvier 2019. Les cadres de proximité ne seront pas sollicités sauf dans des cas particuliers comme les réorganisations de services, les transformations de postes de travail, l'introduction de nouvelles technologies ou lorsqu'un évènement grave survient dans le contexte professionnel.

Les agents exposés à de nouveaux risques peuvent informer l'assistant de prévention ou les représentants du personnel au CHSCT. N'hésitez pas à nous contacter afin que nous puissions mettre à jour le DUERP avec ces nouveaux risques lors du Groupe de Travail de janvier 2019.

Nous vous rappelons l'importance de faire apparaître tous les risques professionnels vous concernant sur le DUERP à partir duquel est constitué le Plan Annuel de Prévention. Le Plan Annuel de Prévention sert ensuite de base de travail à l'assistant de prévention et aux membres du CHSCT pour réaliser les actions qui consistent à faire disparaître ou diminuer les risques recensés.

- Formation aux gestes de premiers secours

Une circulaire publiée récemment indique que l'objectif est que 80 % des agents soient formés aux gestes de premiers secours. Solidaires s'est interrogé sur les modalités de financement de cette formation, aucune information à ce sujet !!!!

- Affichage de plans indiquant les endroits où une présence d'amiante est avérée ou supposée.

Ces plans seront affichés dans tous les établissements de la DISI. IL est rappelé qu'il y a des risques uniquement en cas de travaux sur les matériaux concernés. Dans ce cas, des diagnostics amiante avant travaux sont réalisés et des mesures de précautions particulières sont prises.

- Ventilation de la machine SITMA à l'EIFI de Clermont site de Guichard

Le dispositif d'aspiration a été remis en fonctionnement.

- Conditions proposées aux 10 prestataires externes de l'ESI de Nevers (en charge de l'indexation des fiches hypothécaires) afin de pouvoir déjeuner sur place.

Les personnels concernés ont la possibilité de déjeuner au restaurant administratif pour un montant d'environ 5 €. Ils bénéficient de chèques-restaurant mais ils ne peuvent pas être utilisés pour régler leur repas au restaurant administratif de l'ESI. Le responsable de la société prestataire a proposé de remplacer leurs chèques restaurant par une prime de panier. Le sujet sera de nouveau évoqué entre le responsable de la société et son personnel lors d'une réunion qui aura lieu fin octobre.

Le responsable de l'ESI précise que, étant donné qu'il existe un restaurant administratif dans le bâtiment, il n'y a pas lieu d'installer un micro-onde dans un local dédié.

- Utilité de l'obligation d'une présence minimum des agents lors des « ponts » dans certains services.

Dans certains services comme les ADO, la cellule de Fiabilisation des Référentiels, etc ... il n'y a pas de contraintes calendaires ni de besoin d'une présence physique dans ces services chaque jour ouvré, il semble donc inutile qu'une présence minimum soit obligatoire.

Les représentants de l'administration ont admis qu'il n'y avait pas de péril en cas d'absence de tous les agents dans certains services sur une journée lors des ponts mais qu'une présence minimum avait été requise dans une mesure d'équité avec les autres services !!!

- Incivilités à l'ESI de Clermont-Ferrand – Site de Guichard

Suite à l'évocation de problèmes relationnels entre certains agents à Guichard, le responsable de l'ESI a évoqué des problèmes d'incivilités dans l'établissement qui, bien qu'ils ne concernent que peu de personnes, commencent à devenir préoccupants.

Une attention particulière est portée à ce « problème ». Il a été envisagé que le CHS mette en place une action sur les « règles » de bonne conduite si ces comportements persistent !

- avenir des agents de l'AT Ordonnateur de Clermont-Ferrand suite à la décision de fermeture de leur service.

Dans la fiche n°5 préparatoire au groupe de travail informatique du 1er février 2018 nous avions appris la décision de la Direction Générale de fermer une des deux AT Ordonnateur de Clermont-Ferrand **ou** de Limoges. La décision définitive du choix de l'AT qui serait supprimée étant laissée au Directeur de la DISI de l 'époque, M. Chapon.

Nous avons appris récemment, dans la fiche préparatoire n°6 au groupe de travail du 27 septembre 2018 que c'est le plateau de Clermont Ferrand qui fermera en 2020.

M. Chouland nous a expliqué que, au final, la décision a été prise par SI2A car M. Chapon n'avait pas voulu prendre position avant son départ et que lui était « gérant intérimaire et pas directeur en titre ».

Ce service est composé de 1 B administratif,1 B Programmeur, 2 B PAU et 2 C PAU.

Le Président du CHS et le responsable de l'ESI de Clermont-Ferrand nous ont assuré qu'ils feraient tout leur possible pour réaffecter au sein de l'ESI tous les agents concernés avant le 1er septembre 2020. Tous les agents seront reçus individuellement et leur cas étudié.

Solidaires Finances Publiques a alerté la direction sur son inquiétude de pouvoir réaffecter les agents au sein de l'ESI. En effet, de nouvelles règles de gestion RH vont être mises en place pour les agents de la sphère informatique. L'information a été transmise aux OS dans la fiche préparatoire n°9 au groupe de travail informatique du 27 septembre 2018. L'application de ces nouvelles règles a été validée par la DG lors du GT Mutations du 11 octobre 2018 malgré l'opposition farouche de Solidaires.

Les agents affectés sur un emploi qualifié concernés par la fermeture de leur service seront obligés de participer au mouvement de mutation national. Ils bénéficieront de priorités sur leur ESI d'affectation (sur les emplois correspondant à leur qualification informatique et les emplois administratifs), sur leur département d'affectation (sur les emplois correspondant à leur qualification informatique et sur les emplois administratifs) et sur les autres départements rattachés à la DISI sur les postes correspondant à leur qualification.

Mais si aucun poste n'est disponible sur ces emplois, ils seront AFFECTES D'OFFICE A LA DIRECTION TERRITORIALE (en surnombre). Cette garantie sera ALD à la RAN en 2019 puis ALD local en 2020.

Cela signifie :

PLUS AUCUNE POSSIBILITE D ETRE AFFECTE EN SURNOMBRE A L'ESI

CHANGEMENT SUBI ET TOTAL DE METIER

PLUS DE PRIME TAI

Ce scénario « catastrophe » pour les agents informaticiens a de forts risques de se réaliser étant donner la situation des effectifs dans les ESI et dans les directions territoriales !

Les représentants de Solidaires Finances Publiques :

Stéphanie LUJAN – CID 58

Agnès DAUTEL – ESI Nevers

NOUS RESTONS A VOTRE DISPOSITION POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

N'hésitez pas à nous contacter et à utiliser les registres à votre disposition pour signaler tout problème relevant de la santé et sécurité au travail, sans oublier les risques psychosociaux.